



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-41

AVIS est donné par la soussignée que le règlement n° 901-41 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 et qu'il est entré en vigueur le 3 avril 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Modifier la grille des usages et normes de la zone C-402 pour y ajouter de nouveaux usages

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 7 avril 2025.

M^e Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier